

Montpellier, le 17 août 2018

Madame la Rectrice de la région académique Occitanie,
La Rectrice de l'académie de Montpellier,
La Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des
services de l'éducation nationale,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
du second degré,
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs de
CIO,
Mesdames et Messieurs les chefs de division
et de service du rectorat,
Monsieur le chef d'établissement du Lycée Comte de Foix
en Andorre.

Division des Affaires
Financières
Pôle déplacements

Dossier suivi par :
Laurence MASCRET

Tél : 04 67 91 48 65
Fax : 04 67 91 50 56
ce.recdaf@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Objet : Indemnisation des frais de changements de résidence des personnels
Réf : Décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié – titre 3
Code de l'Éducation articles D.911-53 à D.911-57 (Andorre).

La mutation d'un agent peut, sous certaines conditions et notamment lorsqu'elle s'accompagne d'un changement effectif de résidence administrative et familiale, ouvrir droit à une indemnisation au titre des frais occasionnés.
Le versement de cette indemnité doit être sollicité par l'agent.

Vous trouverez ci-joint à cet effet un dossier de demande d'indemnité que je vous saurais gré de remettre aux personnels mutés à la rentrée 2018 dans votre établissement ou service.

Le dossier de demande d'indemnité, dans sa globalité (dossier n°1 et dossier n°2) est à retourner au Rectorat, à la Division des Affaires Financières (DAF) - Pôle déplacements.

☞ **Dossier n°1** : 1 exemplaire original. Ce dossier sera transmis par la DAF au service des ressources humaines concerné pour l'étude des droits à l'indemnité (arrêté d'ouverture des droits).

☞ **Dossier n°2** : 1 exemplaire original + 1 copie pour le paiement de l'indemnité.

à l'adresse suivante :

Rectorat de l'Académie de Montpellier
Division des Affaires Financières - DAF
Plateforme Chorus, bureau 1017
A l'attention de Mme Laurence MASCRET
31, rue de l'Université - CS 39004
34064 Montpellier Cedex 2

Pour la rectrice et par délégation
la secrétaire générale adjointe
en charge du Pôle Organisation scolaire


Stéphanie VELOSO

P.J. : Dossier de demande d'indemnité pour frais de changement de résidence
Copie : DPE - DPATE